



**PRÉFET
D'INDRE-
ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par :
Laetitia STARC-BERNARD
SERN/UFB
Chargée de mission biodiversité
Tél. : 00.47.70.82.94
Courriel : laetitia.starc-bernard@indre-et-loire.gouv.fr

Tours, le 03/07/2023

Avis demandé par : Unité MA

**AVIS BIODIVERSITE
DLE AEU DIG
Fare Brule Choux CCTOVAL**

Pour chaque intervention, il conviendra, dans le dossier technique fournit, de transmettre un inventaire faune flore comme mentionné p 35 du dossier et de faire état de la séquence Erc à dérouler. Des dérogations aux interdictions relevant du L411-1 (espèces protégées) pourront être requises.

Le protocole de gestion des éventuelles invasives devra être détaillé.

Il conviendra également dans ces dossiers de faire la démonstration de non impact résiduel sur les zones humides ou, de dérouler la séquence Erc si nécessaire.

Merci de bien vouloir noter ces 2 points.

Attention – p35 il est mentionné que seuls 15 des 26 interventions feront l'objet d'une étude préalable. Les impacts faune, flore et zone humide devront être écartés...

D'autre part, un DLE doit normalement contenir une évaluation des incidences au titre de Natura 2000 – ce que je ne retrouve pas ici, or c'est une pièce réglementaire. Le pétitionnaire doit évaluer et conclure après ERC à ne pas impacter notablement les sites N2000.

Peut être que ces éléments seront appréciés dans les dossiers complémentaires ?

61, avenue de Grammont
BP 71655
37016 Tours Grand Tours Cedex 1
Tél. : 02 47 70 80 90
Mél : ddt@indre-et-loire.gouv.fr
www.indre-et-loire.gouv.fr